

# BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DU CANADA (BESC) NIVEAU MAÎTRISE CONCOURS 2023-2024 (automne 2022)

## *À l'intention des candidates et candidats*

Les Études supérieures et postdoctorales (ESP) sont heureuses de lancer le concours pour le **Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise (BESC M)**. La gestion de ce concours implique l'utilisation d'un portail unique pour le dépôt en ligne des demandes de bourse et la sélection des boursiers par un comité d'évaluation interne à l'université. Afin d'assurer la rigueur nécessaire à un tel concours et l'uniformisation des pratiques au sein de notre institution, veuillez consulter le « [Guide de préparation des demandes de bourses](#) ».

**DATE LIMITE : 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022, 20 h (HE)**

### ***Introduction***

Le Programme de BESC M fournit un appui financier à la clientèle étudiante de haut calibre qui est inscrite à un programme d'études admissible au niveau de la maîtrise, ou dans certains cas, au niveau du doctorat. Grâce à cet appui, les étudiantes, étudiants peuvent se concentrer entièrement sur leurs études dans le domaine qu'ils ont choisi.

### ***Description, conditions d'admissibilité et règlements***

La description complète de la bourse, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur [ce site Web](#).

### ***Poser sa candidature***

#### ***Étape 1 : communiquer avec l'unité***

- L'étudiante, l'étudiant communique avec la personne responsable de programme de son unité académique (département, école ou faculté non départementalisée) pour signaler son intention de faire une demande de bourse IRSC, CRSNG ou CRSH. Les ESP n'ont pas besoin d'être mises au courant de cette étape.

#### ***Étape 2 : remplir une demande***

- L'étudiante, l'étudiant complète le [CV commun canadien](#) en cliquant sur le bouton  du site.
- L'étudiante, l'étudiant remplit son dossier de candidature dans le [Portail de recherche](#). Voir les [instructions pour remplir une demande](#).
- La date de début du programme visé par la demande de bourse doit être :
  - le 1<sup>er</sup> septembre pour le trimestre d'automne
  - le 1<sup>er</sup> janvier pour le trimestre d'hiver
  - le 1<sup>er</sup> mai pour le trimestre d'été
- Le nombre de mois à temps plein/partiel concerne uniquement le programme pour lequel la demande est faite (maîtrise ou doctorat)

- Réclamer une attestation d'inscription auprès du [bureau du registraire](#) si vous êtes inscrit à l'UdeM cet automne et qu'un ou plusieurs trimestres ne figurent pas à votre relevé de notes UdeM (trimestre de rédaction, par exemple)
- Relevés de notes :
  - N'inclure que les relevés universitaires;
  - Tous les relevés universitaires, même ceux de programmes non terminés;
  - Les numériser selon l'ordre chronologique des études avec une seule copie du verso à la fin de chaque relevé.
- Ne pas inclure la description du projet de recherche sur la même page que la bibliographie
- Pour les demandes de bourses aux **IRSC**, l'étudiante, l'étudiant doit indiquer son numéro d'identification personnel (NIP) des IRSC. Pour obtenir un NIP des IRSC, il faut en faire la demande dans [RechercheNet](#). Si elle, il n'a pas de compte, il lui faudra [s'inscrire](#) et demander un NIP. Il faut prévoir un délai d'un jour ouvrable pour le traitement de la demande de NIP des IRSC.
- L'étudiante, l'étudiant doit s'assurer que son dossier de candidature est présenté dans les délais, qu'il est complet et conforme aux exigences de l'organisme.

**Aucune candidature ne sera acceptée après la fermeture du Portail de recherche, soit le 1<sup>er</sup> décembre 2022, 20 h (HE). Toute demande soumise incomplète sera automatiquement rejetée.**

### ***Sélection par l'unité académique (département, école, faculté non départementalisée)***

- Chaque unité procède à une sélection des candidatures reçues pour les recommander aux ESP au plus tard le 20 janvier 2023, 16 h.
- Chaque unité avise ses candidates, candidats, par courriel, du résultat de la sélection interne (candidature recommandée ou non aux ESP).

### ***Sélection par les Études supérieures et postdoctorales***

- Un comité interne des ESP évalue les candidatures recommandées par les unités selon les [critères de sélection](#) suivants :
  - l'excellence universitaire;
  - le potentiel en recherche;
  - les caractéristiques et habiletés en relations interpersonnelles.

### ***Annonce des résultats***

Les résultats de ce concours seront annoncés dans le Portail de recherche à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 aux candidates, candidats dont le dossier a fait l'objet d'une évaluation par le comité interne des ESP. Il incombe aux candidates, candidats de consulter régulièrement le Portail de recherche à partir de cette date pour connaître les résultats des concours.

### ***Possibilités connexes pour supplément de bourse***

Les titulaires d'une BESC M pourraient être admissibles aux possibilités connexes suivantes :

- [Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith;](#)
- [Initiative de bourses Mobilisation des idées nouvelles en matière de défense et de sécurité \(MINDS\) du ministère de la Défense nationale;](#)
- [Initiative pilote de bourses et suppléments pour universitaires autochtones.](#)

### ***Informations***

N'hésitez pas à communiquer avec le personnel des ESP pour toute demande d'information complémentaire :

**CRSH :** Stéphane Nadeau  
[esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)  
514 343-6111, poste 1524

**IRSC :** Régis Harvey  
[esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)  
514 343-6111, poste 37363

**CRSNG :** Nathalie Bélanger  
[esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)  
514 343-6111, poste 1546